



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 14 août 2017 à 19 h.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Line Charest	siège #6

SONT ABSENTS :

M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, est présente à cette séance.

167-08-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

168-08-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MME. LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017.

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune réponse laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : - Fin :

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

169-08-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 juillet 2017 au montant de 343 093.60 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juillet au montant de 7 499.11 \$.

170-08-17

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 198-16 constituant le comité consultatif de l'urbanisme a été adopté le 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du même règlement mentionne que le mandat de chacun des membres est renouvelable par résolution du conseil tous les deux ans;

CONSIDÉRANT que les mandats des Messieurs Martin Pascal, Steeve Paquet et Francis Tessier sont échus;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le mandat de M. Francis Tessier pour une période de 2 ans et de renouveler le mandat de M. Martin Pascal et M. Steeve Paquet jusqu'au 5 novembre 2017.

171-08-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 103-00 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Avis de motion est donné par la conseillère au siège 3, Mme Linda Morin, à l'effet qu'il sera présenté, au cours d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 103-00 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le rang Saint-Jacques afin d'autoriser la circulation de camions lourds pour des fins agricoles seulement.

172-08-17

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 211-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN D'INTRODUIRE DES MODALITÉS DE DROITS ACQUIS RELATIVES À LA SUPERFICIE DE PLANCHER DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE PORCIN SUR FUMIER LIQUIDE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adoptent le second projet de règlement numéro 211-17 modifiant le règlement de zonage #186-14 afin d'introduire des modalités de droits acquis relatives à la superficie de plancher des installations d'élevage porcin sur fumier liquide.

173-08-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 214-17 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION D'ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE, L'INSTALLATION DE PONCEAUX ET LE DRAINAGE DES EAUX VERS LES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le projet de règlement numéro 214-17 régissant la construction d'accès à la voie publique, l'installation de ponceaux et le drainage des eaux vers les fossés.

174-08-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT 216-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-15 AYANT TRAIT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le projet de règlement numéro 216-17 modifiant le règlement numéro 188-15 ayant trait à la rémunération des élus de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

175-08-17

DEPÔT DE L'ANNEXE A – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 54-03-17 CONCERNANT L'ACHAT D'ASPHALTE RECYCLÉ

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme July Bédard, dépose au conseil municipal l'annexe A – Procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 13 mars 2017 et la résolution 54-03-17 corrigeant le prix pour l'achat d'asphalte recyclé.

Documents déposés : ***Résolution # 54-03-17***
Annexe A – Procès-verbal de correction

176-08-17

DÉPÔT DE L'ANNEXE B – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 96-05-17 CONCERNANT LA CESSION DES ROUTES DU DOMAINE LES BOISÉS DE L'APÉRO

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme July Bédard, dépose au conseil municipal l'annexe B – Procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et la résolution 96-05-17 corrigeant les numéros des lots cédés.

Documents déposés : ***Résolution # 96-05-17***
Annexe B – Procès-verbal de correction

177-08-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION DE PORTES AUTOMATIQUES AINSI QU'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, Mme July Bédard, à signer et déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds pour l'accessibilité (FA) en prévision de l'installation de portes automatiques et d'une rampe d'accès pour les bâtiments communautaires.

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe, à payer la différence des frais de 35 % encourus par lesdits travaux suite à l'approbation de la demande financière.

178-08-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'AGRICULTURE URBAINE

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, Mme July Bédard, à signer et déposer une demande d'aide financière auprès du *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* (MAPAQ) pour l'élaboration d'un plan d'agriculture urbaine.

179-08-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU LAC HARDY

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du Lac Hardy pour le déneigement et l'entretien de ses routes privées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies des factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains, indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce, jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil accordent la subvention 2017 au montant de 1 323.25\$, à l'Association du Lac Hardy puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

180-08-17

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DANS LES BUREAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des demandes de prix pour des travaux de réparation et d'entretien électrique dans les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont répondu à la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la compagnie *les Entreprises Sylvain Beaupré inc.* à effectuer les travaux de réparation et d'entretien électrique dans

les bureaux municipaux pour un montant total de 1250.00\$ plus les taxes applicables.

181-08-17

SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT QUE le désir de promouvoir le sentier pédestre près de la rivière Sainte-Anne sur les terrains municipaux est toujours d'actualité et fait partie des priorités de la planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une confirmation, du Pacte rural de la MRC de Portneuf, de l'octroi d'une contribution maximale de 3 375.00\$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la location de machineries est nécessaire pour finaliser le sentier;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la location de machineries de style Bobcat et d'une mini excavatrice à la compagnie *Acmat* afin de finaliser le sentier pour un montant de 2 081.05 \$ par semaine taxes et livraison compris.

POINTS D'INFORMATION

- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)
Début : 19 h 15 - Fin : 19 h 19

1 personne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.ste-christine.qc.ca

182-08-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 7 h 20 minutes par Mme Line Charest.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, secrétaire-trésorière
par intérim